

## DECHETS

Les **déchets végétaux** (DV) sont les déchets provenant des tontes et tailles de jardin. Les autres déchets de jardin, d'un diamètre supérieur à 20 cm et d'une longueur supérieure à 4 m (souches, troncs, bois traités hormis le bois traité à la créosote, bois de démolitions...), iront dans la benne dédiée au bois.

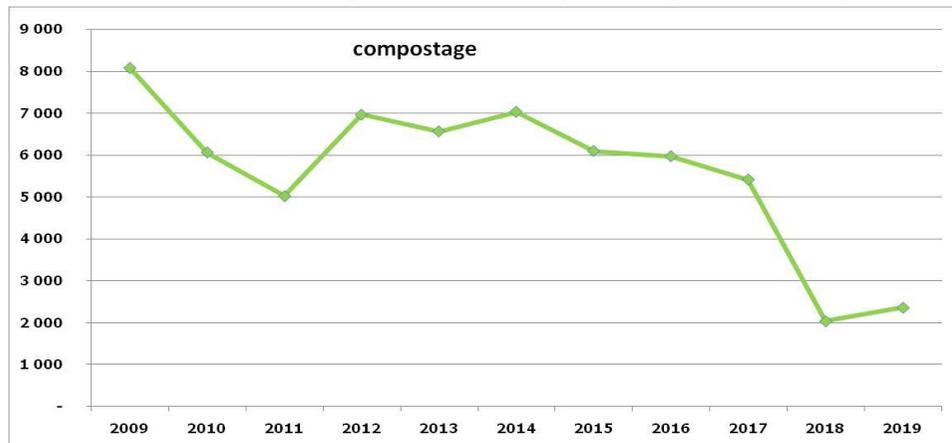
Ces déchets sont collectés en déchèterie dans des bennes spécifiques de 30 m<sup>3</sup> ou sur des plateformes de déchets végétaux.

Selon les déchèteries, ils sont traités selon deux procédés : **le compostage ou le co-compostage à la ferme**.

**Le compostage** est réalisé à partir des déchets verts qui ont été préalablement broyés. Le traitement consiste à transformer les déchets végétaux en compost par fermentation aérobie (en présence d'oxygène) grâce à des micro-organismes.

Le compost ainsi produit est utilisé par les particuliers, les professionnels, les collectivités, permettant un retour au sol des végétaux.

### Evolution des tonnages de DV compostés (2009-2019) :



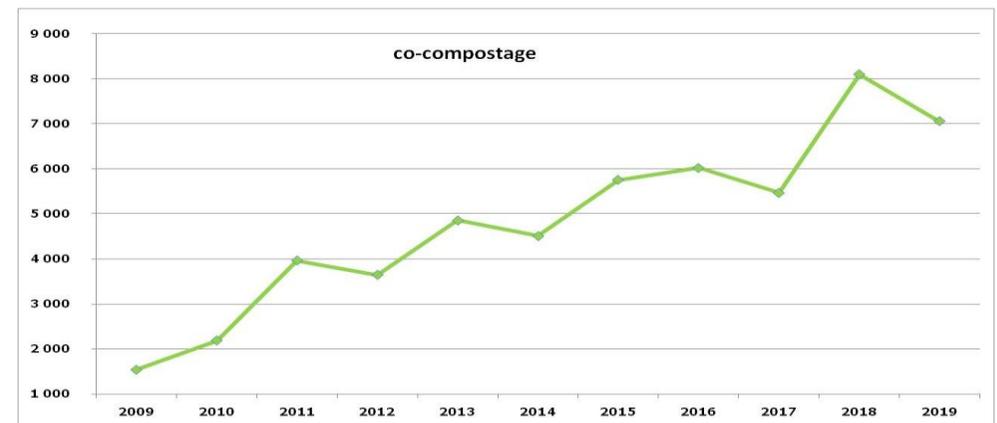
## VEGETAUX

Le **co-compostage à la ferme**, quant à lui, est réalisé à partir des déchets verts broyés finement (grille de 100 mm). Le broyat végétal est ensuite acheminé auprès d'agriculteurs du territoire qui les compostent eux-mêmes en mélange avec du fumier.

Pour veiller au bon déroulement de cette filière, le S.E.E.D.R signe une convention tripartite avec la Chambre d'Agriculture de la Loire et les agriculteurs des territoires. La Chambre d'Agriculture assure, entre autres, un rôle de conseil auprès des agriculteurs, veille au respect de la Charte qualité régionale du co-compostage à la ferme et réalise des prélèvements de déchets végétaux broyés sur les plateformes des collectivités.

L'analyse de ces prélèvements effectuée sur l'azote, le carbone et les métaux lourds permet de garantir la qualité des déchets livrés aux agriculteurs. Pour leur part, les agriculteurs s'engagent à respecter la Charte en suivant les différentes étapes du processus de co-compostage.

### Evolution des tonnages de DV co-compostés (2009-2019) :



Comme le montre les graphiques, sur le territoire, la filière relative au co-compostage est privilégiée depuis quelques années.

